



## La Ville adopte une communication résolument numérique

Publié le 31/01/2024

Finis les affichages papier apposés sur les panneaux métalliques accolés au mur extérieur de la mairie. Depuis le début de l'année, la mairie décline sa communication à l'aide de quatre nouveaux **supports numériques** : un site internet, une page Facebook, **un totem extérieur et une borne intérieure**.

### Choisir le support adéquat

Ces quatre supports sont **régulièrement alimentés** en données nouvelles ou **actualisées** par cinq personnes : l'adjoint à la communication et aux écoles, Frédéric Claude, et quatre agents municipaux responsables de l'accueil, de l'urbanisme et de la médiathèque qui diffusent leurs infos respectives en choisissant le support le plus adéquat.

Le nouveau site internet de la Ville remplace le blog créé par le jeune Tom Duchêne lors d'un emploi saisonnier à la mairie tout en conservant la même adresse : **www.mairiearches.fr**. La partie visible de ce nouvel outil moderne de communication se situe à **l'extérieur de la mairie avec le totem**. Il s'agit d'une borne munie d'un **écran géant consultable 24h/24** qui affiche les **publications légales obligatoires**, les arrêtés et les différents comptes rendus.

Elle **simplifie la diffusion des documents** tout en **réduisant la consommation de papier** mais en augmentant légèrement la consommation électrique du bâtiment bien que fonctionnant avec des leds. La borne intérieure se présente comme une tablette géante. Elle propose un accès à internet à tous ceux qui n'en disposent pas chez eux. On peut y consulter en ligne les principaux sites gouvernementaux.

### Des développements à venir

« Ces nouveaux outils ne vont pas remplacer le personnel communal au guichet. Il pourra même aider ponctuellement les citoyens démunis à les utiliser », précise Frédéric Claude, adjoint. « Le site de la Ville aujourd'hui contient environ 80 % de pages complètes et va continuer à s'étoffer », assure-t-il. Les associations locales attendent notamment la possibilité comme c'était le cas avec l'ancien blog auparavant de pouvoir diffuser toutes les **infos utiles** en amont de leurs manifestations. La mise en place de ces outils a été réalisée par la **société Digilor** à la suite d'un appel d'offres.

Le coût de cet investissement pour la commune s'élève à 3 500 € pour le site internet, 10 000 € pour le totem et il en coûtera entre 1 500 et 2 000 € pour la tablette actuellement en prêt pour une durée de 6 à 8 mois.

Pour voir l'article original [cliquez ici](#)

